CFE CGC Insee



COMMUNIQUÉ

MUTUELLE / PRÉVOYANCE / SANTÉ / PROTECTION SOCIALE

Future protection sociale complémentaire - suite

Dans notre communiqué#35 du 28 mai, nous vous faisions part du **choix de notre ministère** de retenir la **start-up Alan** pour l'**assurance complémentaire santé** de ses agents **à compter du 1er janvier 2026**. Nous vous indiquions aussi que la MGEFI étudiait les voies de recours suspensif et qu'à défaut de recours, la désignation d'Alan serait effective à compter du 2 juin.

La MGEFI conteste la décision d'attribution à Alan

La nouvelle est tombée **le 2 juin** en fin d'après midi : la **MGEFI** a annoncé dans un communiqué avoir déposé un **référé précontractuel pour contester la décision d'attribution du contrat santé** collectif du ministère de l'Économie et des Finances à la société Alan.

Pourquoi ce recours de la MGEFI ?

Le communiqué de la MGEFI indique une **incompréhension à l'égard d'une décision** qui se traduit par un **coup d'arrêt brutal dans les relations** entre le ministère et sa mutuelle affinitaire qui était référencée pour la couverture santé-prévoyance des agents de Bercy **depuis 2008**. Il indique par ailleurs le soin apporté à la candidature déposée, en soulignant son engagement historique auprès des agents du ministère.

Quelles sont les conséquences de ce recours ?

Ce recours entraîne la **suspension temporaire de la décision d'attribution à Alan** de l'assurance complémentaire santé des agents de Bercy annoncée le 22 mai dernier par le ministère. Ce recours va être examiné par le tribunal administratif de Paris.

Un recours déjà perdu face à Alan

Nous vous indiquions également dans notre communiqué précédent que la couverture santé des agents du **ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires** a été attribuée en 2024 à la société Alan. La **MGEN** (mutuelle précédente des agents de ce ministère) a déposé un **recours** similaire auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise, qui a abouti à une **décision au bout d'une vingtaine de jours** : le juge des référés a **rejeté cette requête en référé** qui contestait la méthode de notation des différentes propositions reçues par le ministère

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette action de la part de la MGEFI.

Pour en savoir plus :
- Notre **communiqué#35** du 28 mai 2025
- Notre **dossier en ligne** sur notre site

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaires
Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON

Suppléants
Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

Des élus mobilisés pour vous représenter et vous accompagner !